



Bartholomeus van der Helst
Banquet de la garde civile
d'Amsterdam fêtant la Paix de
Münster (1648), (Rijkmuseum
Amsterdam) Détail



L'âge de l'Etat westphalien

Le 24 octobre 1648, les traités de Münster et d'Osnabrück mettent fin à la guerre de Trente Ans. Préparée de longue date, cette paix que les historiens nomment « de Westphalie », consacre l'avènement d'une nouvelle ère, celle de l'équilibre des Puissances fondé sur le principe de souveraineté et l'avènement d'Etats, « Etats-Royautés » d'abord, puis à partir de 1789-1815 véritables « Etats-Nations ». S'ouvrait alors l'ère des « Relations Internationales » fondées sur le principe central de la souveraineté nationale (...). De fait, le traité de 1648 donnait naissance à trois bases fondamentales : - premièrement, l'Etat, avec la volonté d'instaurer des règles politiques pour limiter la guerre ; - deuxièmement, un ordre global, l'ordre westphalien, structuré par deux concepts, l'Etat et la Royauté ; - troisièmement, l'âge historique de l'Etat, pivot des relations internationales. La fondation de l'Etat permet, en effet, de régler légalement, donc politiquement et non plus religieusement, le problème du « mal »

que s'infligent les hommes. La raison d'être de l'Etat est donc la protection collective des citoyens ; l'ordre consenti par tous permet de garantir la sécurité de chacun, le citoyen renonçant à sa capacité à exercer la violence et la transférant à l'Etat. Ainsi imaginé dans l'ordre des idées, l'Etat va démontrer sa validité pratique et asseoir sa légitimité politique (...). A compter de 1648, l'Europe devient un ensemble d'Etats disposant de frontières à la fois précises et reconnues par les autres Etats sur lesquelles le monarque exerce sa souveraineté, notamment en constituant des armées permanentes (...). En parallèle, le concept d'équilibre des forces s'est substitué progressivement au rêve d'une monarchie universelle, tandis que Hobbes formalisait l'Etat en faisant du souverain, détenteur de cette violence légitime, une construction rationnelle et artificielle, incarnation de la « puissance » des citoyens.

Jean Dufourcq et Ludovic Woets, *Un nouvel âge historique, la fin du cycle de l'Etat-Nation*, les cahiers d'Agir, esquisses stratégiques, 3, printemps 2010

Frontispice du livre de Thomas Hobbes (1588-1679), *Le Léviathan* (1651) (« Matière, forme et puissance de l'Etat chrétien et civil). L'allégorie du monstre marin évoqué dans la Bible symbolise l'Etat et apparaît ici sous les traits du roi anglais Charles 1^{er} Stuart (1600-1649).



Thomas Hobbes est un philosophe qui publie en 1651 *Le Léviathan*, ouvrage de philosophie politique qui traite de la souveraineté de l'Etat et des relations internationales.

Définition du mot « guerre »
« **Différend, querelle entre les Etats où les princes souverains qui ne peut se terminer que par la Justice et qu'on ne vide que par la force, par la voix des armes** ».

Dictionnaire de Trévoux, 1704

(Institution)

(Violence)

(Droit)

= la guerre n'est autre que

1. A partir des traités de Westphalie, qui est légitime pour mener des guerres et conclure la paix ?
2. Complétez les cases concernant la définition de la guerre par le dictionnaire de Trévoux (1704). Quelles sont les institutions susceptibles de recourir à la violence armée ? Sous quelle conditions ?
3. Décrivez le frontispice du livre *Le Léviathan* ? De quoi est constitué le personnage du Léviathan ? Que tient-il dans ses bras ?
4. Pourquoi considère-t-on que les traités de Westphalie constituent l'émergence de l'Etat comme seul détenteur de la légitimité des relations internationales ?
5. Complétez les cases concernant l'Etat. (A). L'Etat est-il habilité à recourir à la violence ? (B). Contre quelle contrepartie ? (C). De quels moyens dispose-t-il pour assumer son rôle international ?

(A. Etat & violence)

(B. Etat & sécurité)

(C. Etats et armées)